

LES RECOMMANDATIONS ESCCAP

pour le traitement antiparasitaire chez le chat



RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES



Chats ayant un accès en extérieur



Puces : toute l'année



Tiques : traitement selon le contexte épidémiologique



Vers ronds : au moins 4 fois par an coproscopie (et traitement selon résultats) ou traitement



Vers plats : au moins 4 fois par an coproscopie (et traitement selon résultats) ou traitement



Chats vivant exclusivement en intérieur



Puces : inspection visuelle et traitement ponctuel si présence de puces



Tiques : si présence, voir chats ayant un accès en extérieur



Vers ronds : 1 à 2 fois par an coproscopie (et traitement selon résultats) ou traitement



Vers plats : uniquement si présence de puces (risque de *Dipylidium caninum*)

RECOMMANDATIONS SPÉCIFIQUES POUR LES VERS RONDS

en fonction du contexte épidémiologique



Chatons et femelles allaitantes

Entre 3 semaines et le sevrage : traitement toutes les 2 semaines

Entre le sevrage et 6 mois : traitement mensuel



Chats vivant avec des enfants de moins 5 ans ou avec des personnes immunodéprimées

Traitement mensuel et strict respect des mesures d'hygiène